ONZIÈME ANNÉE. — Edition hebdomadaire. — N° 93 | 10 Centimes | Dimanche 4 Octobre 1903

LE PEUPLE DE LYON

Journal socialiste paraissant le Samedi

ORGANE des TRAVAILLEURS

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus. — Adresser les correspondances à M. le Directeur du PEUPLE

ABONNEMENTS

Un an..... 6 fr. | Six mois..... 3 fr.

(Les annonces se traitent à forfait)

BUREAUX

120, rue Garibaldi, Lyon

Vente en gros : Mme Evrard, 23 rue Thomassin, Lyon

BIBLIOTHÈQUE de la VILLE LYON 1903

Dans le Fief d'Augagneur

La marmelade Lucullus

Le Congrès socialiste de Reims. — La grève des teinturiers à Roanne

Le " Peuple " est COMPOSÉ et TIRÉ par des Ouvriers syndiqués.

LE RAYNAL SOCIALISTE

Un rapport commercial du consul d'Angleterre à Philadelphie, commenté dans les journaux d'affaires, met en lumière les exploits de nos gouvernants tripoteurs.

Ce document expose que, dans les ports américains, des bateaux français entreprennent le transport des marchandises à meilleur marché que la marine du pays.

Par exemple, une tonne de charbon paierait 42 fr. 50 de Philadelphie au Cap par bateau américain, et 16 fr. 90 par bateau français. Ainsi de suite.

Là-dessus, les bateaux français se réjouissent ; ils s'écrient que nous allons battre les américains chez eux, que la marine française est la reine des mers, que l'Angleterre n'a plus qu'à liquider ; bref, tout le bonniment patriotard.

Or, le fait signalé par le consul de Philadelphie n'a rien de réjouissant. Il prouve d'abord que nos marins marchands sont plus mal payés, plus mal nourris que les matelots américains.

Il prouve ensuite que les constructeurs et les armateurs français touchent, sur notre budget, d'énormes primes qui leur permettent d'avilir le fret.

Pendant de longues années, et jusqu'à ce dernier mois de septembre, le contribuable français a payé de grosses primes à l'exportation du sucre. De telle sorte que nos voisins, notamment les Anglais, se procuraient notre sucre à très bon compte, alors que nous le payions nous-même très cher.

Pour les transports maritimes, c'est la même chose.

Les armateurs français acceptent de travailler à perte, parce qu'ils se rattrapent en touchant des primes à la navigation.

Quel est le bénéficiaire de ces primes ?

Les farceurs politiciens répondent que c'est le peuple français, parce qu'on encourage ainsi le développement de la marine marchande, pépinière de matelots pour la marine de guerre.

Défense nationale. Jean Bart, Surcouf, et « cœtera ».

En réalité, le bénéficiaire des primes est le commerçant étranger, par exemple le marchand de charbon américain, qui paie 42 fr. 50 de transport au lieu de 16 fr. 90. Ce citoyen de Philadephie reçoit d'une façon très inattendue, de la généreuse République française, un cadeau de 25 fr, 60 par tonne de combustible qu'il exporte !

On ne saurait rien imaginer de plus extravagant.

Mais le législateur français n'est point absurbe par pur amour de l'absurdité.

Il a ses raisons, qui sont toujours des raisons de tripotage, de concussion, de pot-de-vin.

Le régime des primes à la construction et à la navigation est établi dans l'intérêt de quelques syndicats puissants, qui monopolisent le commerce maritime, qui n'ont jamais su gagner d'argent dans les affaires régulières, et qui gagnent des centaines de millions en détroussant le budget.

Dans tous les ports du monde — j'en ai vu de mes yeux dans les grands ports de l'Atlantique et du Pacifique, on trouve des navires fraaçais qui ne transportent rien du tout, mais qui font des « milles » autour du monde, parce que le budget leur offre une prime proportionnelle à la distance parcourue.

Cette combinaison fantastique, imaginée en 1893 comme complément du système Méline, devait prendre fin en 1902. Les armateurs et les compagnies de navigation voyaient avec douleur tarir la source de leurs scandaleux profits.

Heureusement, le ministère du commerce était alors occupé par un socialiste révolutionnaire à la Lucullus, M. le baron Millerand.

Déjà, la Compagnie transatlantique avait éprouvé la vénalité de la bande Millerand-Jaurès, lorsqu'il avait suffi au banquier Péreire d'acheter un grand journal parisien et d'y appointer grassement les principaux députés socialistes, pour obtenir de l'Etat d'importantes concessions.

Quand le baron Millerand fut ministre, on exécuta le coup le plus audatieux qu'eût admiré le Parlement depuis les conventions scélérates de Raynal. Ce que l'opportuniste Raynal avait fait au profit des compagnies de chemins de fer, le socialiste Millerand le fit au bénéfice des compagnies de navigation.

Le régime des primes à la navigation fut prorogé pour dix ans, de 1902 à 1912 ; c'est-à-dire : applicables encore aux bateaux construits en 1912. Le budget paiera donc des primes jusqu'en 1920, la durée du bateau étant présumée de huit ans. Les contribuables fourniront aux armateurs et aux compagnies un tribut d'environ trois cents millions de francs.

A ce prix, les armateurs français peuvent offrir certaines réductions aux commerçants de Philadelphie et d'ailleurs.

Mais ils ont octroyé d'abord d'abondantes preuves de leur gratitude à la Sociale-Lucullus et à ses barons. Les caisses de la « Petite » et les poches de la bande Jaurès en crevaient.

Urbain GOHIER.

Encore décoré !

Le camarade baron Millerand ne sait plus où fourrer ses décorations ; quand il revêt son costume d'apparat, il est obligé de s'en accrocher jusque dans le dos.

S. M. l'empereur de Chine vient de lui octroyer encore l'Ordre du « Double Dragon », en même temps qu'à M. Lépine, préfet de police.

Cet accouplement dans le même honneur, du chef des monchards et du chef des socialistes ministériels montre que les Chinois eux-mêmes comprennent parfaitement ce que signifie la « politique réformiste ».

Les missionnaires, à qui S. Ex. le baron Millerand a donné trente millions de notre argent, et les socialistes de Bercy, qui émargeront bientôt tous au budget, vont fêter joyeusement le « Double Dragon.

Pendant ce temps-là, les simples dragons de Nantes et de Dinan sabrent les grévistes d'Hennebont.

Vive Millerand !

NOS LUCULLUS

COLLIARD, député de Lyon

Le plus jésuite de la bande Lucullus de la région. N'a pas porté pour rien la soutane. A été frère ignorantin avant de d'être frère .·.. Est de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel. Prend toujours la couleur du milieu où il se trouve. Se dit socialiste. Le socialisme n'a cependant pas de plus terrible ennemi. Fait une jolie paire d'ambitieux avec Augagneur.

Saints bocks ou *cinq* bocks, priez pour lui.

N. D. L. R.

Chansons

LA

Chanson du Semeur

Landéri lon la !
Je sème du blé, qui le mangera ?...

Est-ce encore le corbeau vorace,
Celui qui revient tous les ans
Se faire la panse bien grasse
Avec le blé des pauvres gens ?
Ah ! si c'est ça, mauvaise troupe,
J'en mettrai plus d'un dans ma soupe.

Landéri lon la !
Je sème du blé, qui le mangera ?...

Est-ce encor, comme de coutume,
Les bien-portants et fins matois,
Oiseaux à gros becs et sans plume,
Qui ne font rien de leurs dix doigts ?
Alors que ce blé que je touche
N'ait pas d'épi sans sa cartouche !

Landéri lon la !
Je sème du blé, qui le mangera ?...

Si c'est vous, les infatigables,
Si c'est vous, les francs du collier,
Les affamés et les minables
De la terre et de l'atelier ?
Alors pousse comme de l'herbe !
O grain de blé, fais une gerbe !

Landéri lon la !
Je sème du blé, qui le mangera ?...

Est-ce les bandes affamées
Dont l'appétit nous guette encore ?
Est-ce les nombreuses armées
De tous les despotes du nord ?
Ah ! pour le coup, dans leurs entrailles,
O grain de blé, fais-toi mitrailles !

Landéri lon la !
Je sème du blé, qui le mangera ?...

J.-B. CLÉMENT.

MOTS DE COMBAT

.....L'esprit humain ne fut pas libre encore, mais il sut qu'il était forme pour l'être, Ceux qui osèrent s'opiniatrer à lui conserver ses chaînes, ou essayer de lui en donner de nouvelles, furent forcés de lui prouver qu'il devait les garder ou les recevoir, et, dès lors, on put prévoir qu'elles seraient bientôt brisées.

CONDORCET.

—o—

Parce qu'une chose a existé dans le passé, il ne faut pas conclure qu'elle doive exister toujours. Le passé est conservé en certains pays, où le fils met son pied dans la trace du pas paternel et suit le même sentier ; et le sentier passe au pied de grandes ruines séculaires respectées et qui semblent éternelles. Ce sont les pays d'Orient, mais ils sont habités par les misères et les servitudes.

Dans notre Occident, l'esprit est en mouvement perpétuel ; il est déblayeur de ruines, si bien qu'il a fallu faire une loi pour protéger contre lui ces souvenirs du passé qu'on appelle les monuments historiques. Cet esprit semble quelquefois s'arrêter et même retourner en arrière, mais pour repartir bientôt en précipitant la marche. Nous ne retournerons pas au passé.

Ernest LAVISSE.

Jurisprudence ouvrière

Conciliation et arbitrage

La conciliation et l'arbitrage ont donné lieu, en tous pays, a des études et a des essais d'institution, en matière de conflits économiques entre patrons et ouvriers.

A ce sujet nous lisons dans un journal qui s'occupe de ces questions, les lignes suivantes :

« On sait qu'en dépit de l'exiguïté de certains résultats, les institutions officielles de conciliation et d'arbitrage se sont développées dans plusieurs pays de l'Europe occidentale. En France, fonctionne la loi de 1892 ; la Belgique a organisé, en 1887, les conseils du travail dont la principale mission consiste à trancher les litiges économiques ; l'Angleterre a plusieurs fois légiféré sur la matière. A une date récente, la Hollande suivant l'exemple de ses voisins, a créé des chambres du travail, composées mipartie d'ouvriers. Il est remarquable que ces comités mixtes, après avoir plutôt chômé tout d'abord, aient pris une importance et une influence grandissantes.

« En 1899, il en existait 60 ; ils n'intervinrent que dans 19 cas ; encore dans 12 de ces derniers ce furent des membres isolés qu'on appela à donner leur avis et, dans les 7 autres cas, le recours demeura stérile. Patrons et ouvriers se défiaient d'ailleurs également des chambres du travail ; leur organisation même n'était guère faite pour susciter une approbation sans réserve, car leurs décisions restaient facultatives pour les parties et tout droit d'enquête leur était refusé. Aussi n'eurent-elles à statuer sur aucune grande grève.

« En 1900, les chambres eurent un fonctionnement beaucoup plus large, puisqu'elles furent saisies 72 fois dont 15 pour questions de salaire. Dans 65 cas, l'affaire fut arrangée très simplement, et le conseil de conciliation ne s'exerça réellement que dans 7 cas.

« En 1901, 70 chambres se sont formées qui ont traité 172 différends dont 32 relatifs au salaire. Mais, comme toujours, elles ne furent pas sollicitées d'agir lorsqu'éclata un conflit vraiment sérieux et intéressant un grand nombre de travailleurs.

« En somme, l'institution des chambres hollandaises n'a, pas plus que les institutions analogues de France ou de Belgique, enregistré un échec total. Il n'est pas exact de soutenir qu'elle soit condamnée : au contraire, elle a pris consistance avec le temps.

« Mais il ne faudrait pas à l'inverse marquer un optimisme excessif. En France, lorsqu'un litige considérable a surgi, dans l'industrie des mines, par exemple les conseils de conciliation n'ont jamais joué de rôle, et ce sont toujours des arbitres pris en dehors de la catégorie des employeurs et de la catégorie des employés, personnalités connues, hauts fonctionnaires ou même ministres qui ont été appelés à trancher le différend. Il en est de même dans les autres pays. Les comités mixtes n'interviennent guère utilement — jusqu'ici — que dans les querelles secondaires, mais c'est déjà un résultat. »

Il est évident que l'arbitrage peut donner des résultats appréciables et terminer heureusement des conflits désastreux.

Mais a deux conditions :

1° Que les arbitres soit des hommes sérieux et de bonne foi ;

2° Qu'il existe une sanction pour la sentence arbitrale, quand l'arbitrage est admis par les deux parties.

Ne voyons-nous pas souvent les patrons faire fi de la sentence après l'avoir acceptée ? C'est ce qui s'est produit notamment lors de la récente grève générale des mineurs.

Les compagnies ont laissé croire qu'elles acceptaient la sentence Ballot-Beaupré, le tiers arbitre.

Mais aussitôt les mineurs rentrés dans leurs trous et attelés de nouveau à leur besogne d'esclave ou plutôt de forçats, elle n'en ont tenu aucun compte. Elles n'ont même pas hésité à faire de nombreuses victimes. C'est concluant.

Et cependant nous avons un ministère du « **bloc** » qu'inspire un Jaurès et que patronne un Briand !...

Mais c'est sans doute précisément pour cela que l'on roule un peu mieux les travailleurs.

Jules DELMORÈS.

Le Congrès de Reims

PARTI SOCIALISTE DE FRANCE

(U. S. R.)

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

Reims, 30 septembre.

Ainsi que le *Peuple* l'a annoncé, le 2me Congrès national du « Parti socialiste de France » (U. S. R.) s'est ouvert dimanche dernier à Reims.

La veille, samedi, à 8 heures du soir, dans la vaste salle du Cirque municipal a eu lieu une magnifipue réunion publique.

Tous les vieux militants du Parti socialiste de France, délégués au Congrès, y ont pris la parole.

Guesde et Vaillant ont prononcé d'admirables discours sur la vraie tactique socialiste.

La vaste salle était archi comble.

Les travailleurs de Reims ont vivement applaudi les orateurs.

PREMIÈRE JOURNÉE

La salle du Congrès. — Les militants du P. S. D. F. — Questions à discuter.

Le Congrès s'est tenu rue Bétheny, à la maison de la Libre-Pensée.

Au-dessus de la porte d'entrée égayant la façade un peu sévère de l'édifice, une étoffe rouge drapée et une bande de toile blanche sur laquelle on lit :

Parti socialiste de France. — 2e Congrès national.

La Salle des Séances

Au premier étage la salle du Congrès : deux grands rectangles juxtaposés, meublés de tables et de chaises. Aux murs, entre deux drapeaux rouges, un Karl Max, des banderoles, des panneaux, sur le fond blanc desquels flamboient de toutes leurs lettres rouges des inscriptions :

« Prolétaires de tous les pays unissons-nous... »

Ou encore :

« Les adversaires du socialisme sont de deux sortes, ceux qui ne le comprennent pas et ceux qui le comprennent trop. »

L'évocation de la semaine sanglante :

« Hommage aux 35.000 fusillés. »

La revendication urgente des trois-huit :

« Huit heures de travail, huit heures de loisirs, huit heures de sommeil. »

Les murs en sont tapissés au point de faire tomber en syncope le bourgeois bien pensant qui s'égarerait par là.

Quelques noms

Dans le fond, vers l'estrade où tout à l'heure s'installera le bureau provisoire, quelques délégués s'entretiennent, c'est, assis près d'une fenêtre, celui dont l'âpre et rude éloquence fouailla si souvent le parasitisme capitaliste, secoua tant d'apathies, jeta dans la mêlé tant de vaillantes énergies. Jules Guesde, enthousiaste, ardent comme aux premiers jours ; c'est Fabérot, l'ouvrier chapelier, qui, aux élections de 1893, tomba Charles Floquet ; Paul Constans, député de Montluçon ; Delory, autrefois ouvrier de filature, aujourd'hui maire et député de Lille.

Successivement, prennent place autour des immenses tables, Groussier, à qui les électeurs du Xe rendront prochainement, nous voulons le croire, son siège législatif, toujours alerte, remuant le député de Belleville — le plus petit de la Chambre, je crois — le citoyen Dejeante. Voici venir tout un groupe de vétérans du socialisme : le député du XXe, le citoyen Vaillant, dont on ne peut écrire la biographie sans résumer l'histoire même du prolétariat socialiste français depuis 35 ans, un autre communeux, Landrin, conseiller municipal du XXe, puis c'est Paul Lafargue, le gendre de Karl Marx, l'érudit sociologue, l'écrivain dont la plume redoutée griffe ineffaçablement l'adversaire, dégonfle, irrespectueuse, les réputations surfaites ou usurpées, Victor Hugo, Gambetta ; deux chansonniers qui sont aussi d'éloquents propagandistes : Pedron, dont les prolétaires champenois connaissent à fond le répertoire, Lucien Roland, l'auteur des *Bleuets* et des *Coquelicots*.

Parmi les autres, je cite au hasard les citoyens Roussel, maire d'Ivry, Hubert-Lagardelle, directeur du *Mouvement socialiste*, Thivrier, député de l'Allier, Bouveri, député de Montceau-les-Mines, Dufaur, député de l'Indre, Jules Coutans, député de la 3e circonscription de Sceaux, Walter, député de Saint-Denis, Louis Dubreuilh, publiciste, secrétaire du Parti, Rubanovitch, Cherchewski, Feu. Bailly, Osmin, Bracke, Melgrani, Lepage, Doizié, Jean Martin, Thomas, conseiller général, maire du Kremlin, Henri de la Porte, etc.

Si à ces noms je pouvais ajouter ceux des autres délégués, j'aurai cité les représentants les plus autorisés et les plus ardents du Parti socialiste de France,

cette phalange de penseurs, d'hommes d'action, qui se glorifient d'avoir repoussé les avances des gouvernants bourgeois et de n'avoir eu, dans la confuse mêlée de ces dernières années, d'autres soucis que d'élever bien au-dessus des intrigues et des compromissions, l'idéal socialiste et révolutionnaire.

L'ordre du jour

La séance de dimanche matin, ouverte à dix heures st demie, a duré jusqu'à midi.

Séance de pure forme ; nomination des diverses Commissions dont la tâche est de mettre au point pour la discussion générale, les différentes questions à l'ordre du jour, dont voici l'énumération :

1· Rapports du secrétariat et de la trésorerie du *Socialiste* et de la bibliothèque ;
2· Rapport du Groupe socialiste révolutionnaire de la Chambre et action parlementaire du Parti ;
3· Rapports des Fédérations ;
4· Organisation intérieure du Parti ;
5· Programme municipal et législatif du Parti ;
6· Questions électorales : les élections municipales de 1904 ;
7· Les Retraites ouvrières ;
8· De l'enseignement ;
9· Congrès international ;
10· Renouvellement de la Commission exécutive.

Si j'ajoute qu'à ce copieux ordre du jour, le Congrès a décidé d'inscrire — sur la proposition de Jules Guesde — la question de la grève générale, sur la proposition de Laudier (Cher), celle du machinisme agricole, la limite assignée à la durée du Congrès — trois jours — pourra paraître insuffisante.

Séances de nuit

Ce qui justifie amplement cette appréciation, c'est que dimanche après-midi — sans perdre un instant — le Congrès, outre le rapport de la Commission de vérificatton des mandats, n'a pu épuiser que le premier article de son ordre du jour. article qui est loin d'être le plus important.

— Alors, quoi ! suppression du sommeil, suppression des repas, disait en riant un voisin de table.

Bah ! la cordialité fraternelle qui anime tous les congressistes, le commun désir d'aboutir, permettront sans doute de réduire au strict nécessaire la plupart des discussions ; au surplus les parlementaires n'ont pas le monopole des séances de nuit.

DEUXIÈME JOURNÉE

Les élus du Parti et le Congrès. — Les résolutions votées. — L'unité et le programme du Parti.

Le Congrès à tenu deux séances de jour et une séance de nuit.

La séance du matin était présidée par le citoyen Paul Constans, assisté des citoyens Duverney, Voillot, Arthur Feu et Laudier.

Le citoyen Dejeante, député de Belleville, donne immédiatement lecture du rapport sur l'action du groupe socialiste révolutionnaire à la Chambre.

Il passe en revue les principales propositions et interventions du groupe au point de vue législatif, toutes inspirées par l'intérêt du prolétariat.

Il démontre avec preuves à l'appui que depuis le Congrès de Commentry la plus étroite solidarité, la plus fraternelle entente n'ont cessé de régner parmi les élus du Parti.

La discussion de ce rapport très circonstancié et très intéressant, donne lieu a un débat auquel prennent part les citoyens : Vaillant, Mistral, Groussier, Maxence Roldes, Louis Dubreuilh, Dejeante, Constant, Corgeron.

Deux résolutions sont adoptées : l'une approuvant l'attitude des élus du Parti, la deuxième décidant que les élus et militants qui seront sollicités par les organisations étrangères au Parti n'accordent leur concours qu'apres entente avec le Conseil Central ou la Fédération départementale intéressée.

Séance de l'après-midi. — Organisation intérieure et programme du Parti.

Cette séance est entièrement consacrée à la discussion sur l'organisation intérieure du Parti, et à l'examen de son programme.

La question se trouve ainsi posée : Fera-ton immédiatement l'unité organique complète et absolue entre tous les éléments constituant le Parti, ou procédera-t-on par étapes successives ?

Le citoyen Vaillant combat avec force l'opinion de certaines Fédérations du Parti ouvrier Français, demandant de conserver dans l'Unité, le titre de leur groupement tels parti ouvrier, comité révolutionnaire central, etc.

Le discours du citoyen Vaillant, qui est très bien accueilli par la grande majorité du Congrès, amène à la tribune un grand nombre de délégués.

L'on sent chez tous les congressistes un désir manifeste et sincère d'arriver à l'Unité complète au cours même de ce Congrès.

La discussion de l'Unité est close par le dépôt d'une formule transactionnelle du citoyen Delory qui sera soumise à l'acceptation du Congrès dans la séance de mardi matin et qui sera certainement votée.

Le citoyen Groussier donne ensuite connaissance de son rapport sur le programme du Parti et la discussion est aussitôt engagée.

De nombreux délégués dont Desliniè-res, Hubert Lagardelle, Grados, Roussel, Delory, Melgrani, Constans, Landrin, Bracke, Arthur Feu y participent.

A 6 heures, le président renvoie la séance à huit heures du soir pour la suite de la discussion.

Séance de nuit. — Suite de la discussion sur le programme du Parti.

Cette séance ouverte à huit heures, débute par la discussion des articles concernant la liberté d'association, la suppression du Sénat et de la Présidence de la République, la rétribution des fonctions électives, la reprise par l'Etat des mines, banques, chemins de fer, organisme d'assurances.

Une discussion très intéressante s'engage à laquelle prennent part les citoyens Vaillant, Guesde, Corgeron, Groussier, Landrin, Maxence Roldes, Deslinières, Hubert Lagardelle, Delory, Bracke, Pédron, Jules Coutant, Dejeante et Devernay.

A minuit, le programme législatif est adopté, et la séance continue par l'étude du programme municipal.

TROISIÈME JOURNÉE

Le Parti et les Elections municipales. — Unité définitive du Parti. — La question de l'enseignement. — Motions diverses. — La grève générale. — Fin du Congrès.

Mardi, le Congrès a tenu ses deux dernières séances.

La séance du matin est présidée par le citoyen Groussier, assisté des citoyens Bouveri, député de Montceau-les Mines, Henri De la Porte et Corgeron.

L'ordre du jour appelle le discussion sur la tactique à suivre lors des élections municipales de 1904.

Après un débat auquel prennent part un grand nombre de délégués, le Congrès décide à l'unanimité de s'en tenir à la résolution votée au Congrès international de 1900, laquelle implique pour le Parti socialiste de France, l'obligation de combattre seul. et de ne pratiquer la coalition avec les partis voisins qu'en cas et sous la pression d'une impérieuse nécessité.

L'unité réalisée.

A la séance de l'après-midi de lundi, lors de la discussion de l'Unité, certaines Fédérations et certains groupements avaient fait connaître leur intention de conserver leurs titres respectifs et une motion transactionnelle avait été déposée sur le Bureau du Congrès par le citoyen Delory.

Cette motion, appelée à être discutée, le député de Lille se lève et déclare, au milieu de l'émotion générale, que, dans l'intérêt du Parti Socialiste de France, les Fédérations de l'Aube et du Nord ne maintiennent pas leur prétention de conserver leur titre de « Parti ouvrier ».

Cette déclaration, qui était attendue avec anxiété par tous les délégués, soulève chez les congressistes des tonnerres d'applaudissements.

La joie illumine tous les visages et l'on peut dire que l'Union définitive de toutes les forces révolutionnaires est un fait accompli.

Cette union de toutes les énergies socialistes constitue un évènement qui aura pour l'avenir et les progrès de la tactique révolutionnaire les plus heureuses conséquences.

Elle sera certainement saluée et commentée joyeusement par tous les travailleurs conscients, par tous les partis socialistes extérieurs, notamment par le Parti allemand qui, à Dresde, vient d'affirmer à la presque unanimité son inébranlable fidélité à la même méthode et tactique représentée par le Parti socialiste de France.

La question de l'enseignement

Le Congrès examine ensuite la question de l'enseignement.

Doit-il être un monopole, ou doit-il être libre ?

Le Congrès a adopté la résolution suivante :

« Le Congrès, considérant que l'enseignement de l'Etat présente pour le prolétariat des inconvénients presque aussi graves que l'enseignement des Eglises, se prononce contre tout projet tendant à remettre le monopole de l'enseignement entre les mains de l'Etat, mais déclare s'associer à toutes les mesures dirigées contre l'enseignement des Eglises et à toutes celles destinées à orienter l'enseignement de l'Etat dans un sens plus conforme aux intérêts et aux aspirations du prolétariat ; invite ses élus au Parlement à s'inspirer dans les résolutions à voter de ces indications ».

La discussion est close par une motion du citoyen Hubert Lagardelle, renvoyant la question au Conseil central pour complément d'étude.

Questions diverses

Au début de la séance de l'après-midi, le Congrès s'occupe de la question des retraites ouvrières.

Après un court débat, il est décidé qu'on se ralliera au projet dernièrement déposé à la Chambre par le citoyen Vaillant.

Une motion du citoyen Arthur Feu relative à l'ouverture d'une souscription en faveur du journal du Parti, *Le Socialiste*, est ensuite adoptée, puis le citoyen Dubreuilh invite les élus et les militants à seconder l'action de la Fédération de l'Isère, contre les agissements du transfuge Zévaès.

On adopte une motion du citoyen Vaillant, tendant à ajouter au rapport que fera le Parti socialiste de France au Congrès international d'Amsterdam, la motion adoptée au Congrès de Dresde, condamnant l'opportunisme socialiste.

Après un échange de vues sur la question de la grève générale, le Congrès charge le Conseil Central de préparer un texte de résolution sur lequel le Parti sera appelé à se prononcer.

Enfin, on vote à l'unanimité des félicitations au citoyen Louis Dubreuilh, secrétaire du Parti, pour l'inlassable activité et le dévouement sans borne dont il fait preuve, et des remerciements aux camarades de la Fédération de la Marne, pour l'acceuil fraternel qu'ils viennent de faire aux délégués et pour les soins qu'ils ont apporté à l'organisation du Congrès.

La fin du Congrès

L'ordre du jour est épuisé ; de toutes parts on réclame le citoyen Gesquhière, qui sans se faire prier, monte sur l'estrade et chante d'une façon magistrale : *Crosse en l'air.*

Après lui le camarade Paté, d'Epernay. interprète l'*Internationale* de Pottier.

Et dans la nuit tombante, au milieu des applaudissement et des acclamations unanimes de l'assistance, le Congrès prend fin sur le chant d'espoir, dont les paroles sont bien appropriées aux circonstances :

Groupons-nous et demain
L'Internationale sera le genre humain.

***

Dans la séance de lundi après-midi, un télégramme du citoyen Peklanof, au nom des socialistes russes, félicitant le Parti, qui, aux confusions Millerandistes a toujours opposé les intérêts prolétariens a soulevé de frénétiques applaudissements.

Les applaudissements ont redoublé à la lecture d'une lettre de Kautsky et de la lettre du comité-directeur.

Jules Guesde, Vaillant et Bracke ont été alors chargés par le Congrès de remercier la Sociale-Démocratie allemande pour les vœux qu'elle forme pour que s'accomplisse à Reims, l'Unité du Parti. C'est chose faite.

La Marmelade Lucullus

A SAINT-ÉTIENNE

UNE RÉUNION ÉDIFIANTE

Un compte rendu de mandat phénoménal. — Piger contre Ledin. — Un écrasement de Julien par lui-même. — Le Petit Lapin en prend pour ses grandes oreilles. — Les assommeurs municipaux.

Si nos lecteurs se rappellent notre dernier article sur les Lucullus de Saint-Etienne, ils savent que la marmelade municipale des Ledin et consorts, n'est pas un vain mot, ayant été suffisamment net et précis. Cependant nous avons été encore au dessous de la vérité.

La réunion qui a eu lieu mercredi soir dans la salle d'école de la rue des Francs-Maçons — il y en avait des frères... dans cette salle ! — nous en est une preuve concluante.

Le comité socialiste du Sud-Est avait organisé cette réunion pour permettre aux conseillers municipaux du canton de rendre compte de leur mandat. Il y a plus de trois ans qu'ils sont élus et c'est à la veille des élections municipales, après que toutes les fautes ont été commises, qu'ils songent à rendre compte de leur mandat.

C'est le comble du cynisme.

La réunion était annoncée pour 8 heures. A 8 h. 1/2 a lieu la formation du bureau; sont élus : le perpétuel et acrobatique Soulageon, président ; le sans travail Bonnet, arrêté dans l'après midi, puis relaché, et l'inévitable employé municipal, le délégué officiel aux assommades, en un mot « Le Bulon », sont nommés assesseurs ; le citoyen Gidrol, secrétaire.

Trente citoyens à peine prennent part à cette nomination de bureau. La plus-part des assistants sont encore dans la cour conversant sur les incidents que l'on prevoit.

Enfin, la réunion va commencer. Tout le monde se précipite dans la salle bientôt remplie.

Environ 600 personnes y sont entassées.

Le Parti socialiste de France (U. S. R.) y est largement représenté. Nous y voyons réunis plus de 30 militants de ses groupes ou de son cercle.

Le Maire Ledin, l'oreille basse, la morgue abattue, reste au fond de la salle ayant a ses côtés son inséparable *Petit Lapin*, de la *Tribune* préfectorale, son fidèle Barrabas et quelques arrivistes en quête de mandats, de faveurs ou de sinécures.

Bientôt Piger fait son entrée accompagné de quelques-uns de ses amis.

En passant près de Ledin, il lui décoche quelques traits que le maire ne peut même pas relever !

— Ohé, l'Empereur, leur dit Piger, il faudra venir s'expliquer à la Tribune, c'est le moment. Et vous aussi *Petit Lapin*, il faudra venir vous expliquer. C'est aujourd'hui la première échéance des explications intéressantes.

Piger paraît très surexcité, cela promet.

Ledin baisse la tête sous l'attaque.

Le Petit Lapin met la main à son postérieur et « gratte » son antique blessure !...

Il marmotte quelques mots incompréhensibles dans sa barbe de gorille !

On dirait toujours qu'il mache sa feuille de chou, le Petit Lapin, quand il parle.

Ce n'est pas la peine d'être palmé et avocat S. V. P. pour être si nul.

Il n'en est pas moins vrai que le *rince-cuvette* de l'avenue Denfert-Rochereau, cherche à présent à la faire au personnage important ! C'est à mourir de rire !

***

Enfin la réunion commence.

Le président donne la parole au conseiller Laby pour lire un rapport sur la question municipale, rapport préparé sans doute dans les bureaux de la *Tribune* préfectorale.

On ne pouvait choisir vraiment un plus piètre lecteur ! Il ne lit pas, il ânonne, il bourdonne ! C'est ridicule.

Cherchons néanmoins à comprendre.

La municipalité a voté ceci, a fait cela. On a donné telle subvention à l'un, telle subvention à l'autre. On a construit la nouvelle Bourse du Travail (décidée par la précédente municipalité !). Rien de sérieux dans ce rapport.

On oublie d'y parler du Lignon, de la rue de Lyon, du scrutin de liste, de la suppression des octrois, des fraudeurs, etc. C'est concluant.

Laby n'a pas même pu terminer sa lecture. C'est Soulageon qui a pris en mains le *Guide-Ane* et terminé.

A ce moment se passe un incident qui avait été sans doute savamment préparé, mais qui n'a pas réussi.

Sur tous les points de la salle sont desséminés les employés municipaux, les cantonniers, les employés de la voirie, les concierges, etc.

A ce moment, ils se mettent partout a faire du chambard et a prendre a partie leurs voisins. Ils voudraient faire échouer a ce point la réunion.

Le signal est même donné par l'employé qui est au bureau « Le Bulon » qui se lève et vient frapper de deux coups de poing en pleine figure le citoyen Brayet, que des amis emmènent le visage en sang ! C'est odieux.

C'est a salarier de tels assommeurs, de tels bouledogues de réunions publiques — où il faudra maintenant venir armé jusque aux dents — que le maire Ledin emploie les deniers des contribuables stéphanois.

Le chambard est complet.

Dans tous les coins de la salle et au milieu comme dans les coins, l'on se bat. C'est une mêlée générale.

Tous les employés municipaux sont aux prises de ci et de là avec les assistants qu'ils ont injuriés et provoqués !

Ils défendent leurs places ! ils gagnent leur argent.

Une mesure sérieuse doit être prise a l'avenir par les électeurs et les contribuables.

Il ne faut pas que les valets du maire, les sinécuristes, les budgétivores viennent essayer de faire, à coups de poings, la loi aux militants et aux électeurs. Il faut un terme a cela. Nos amis du P. S. D. F. sauront mettre bon ordre à l'avenir, à ces étranges façons de faire du socialisme !

Le citoyen Piger est venu, du reste, les dénoncer à la tribune et en termes justement énergiques. Tous les assistants applaudissent et les valets se taisent enfin.

Le citoyen Tardy prend ensuite la parole.

Il trouve étrange la rapport qui vient d'être lu et qui passe sous silence toutes les principales questions. Il fait alors le procès de la municipalité. Il lui reproche, d'abord, d'avoir violé toutes les décisions du Comité de vigilance, d'avoir manqué constamment à la discipline socialiste. Il arrive ensuite aux grosses questions.

La municipalité a continué le projet désastreux et néfaste du Lignon, alors qu'elle avait pris l'engagement de l'abandonner.

Elle n'a même par organisé le referendum promis à ce sujet.

Elle n'a pas songé au mont-de-piété municipal que les travailleurs attendent depuis longtemps et qui figurait sur le programme.

Elle a augmenté les gros appointements et n'a rien fait pour les petits.

En un mot, le citoyen Tardy fait un réquisitoire en règle contre la municipalité Ledin.

Dans les coins, les valets, les budgétivores crient à Tardy : vendu à la réaction, traitre, renégat !

Et la caisse de Pret, parle-nous en aussi !...

Mais ces interruptions ne réussissent pas à intimider Tardy, qui termine au milieu des applaudissements.

Le citoyen Piger parait à la tribune ensuite. Il semble tout décidé a prendre le taureau par les cornes, Ledin par les moustaches et le Petit Lapin par les oreilles.

Il tient la tribune pendant une bonne heure et vide entièrement son sac contre ceux qui hier étaient ses amis et qui aujourd'hui sont ses adversaires.

Oh ! mes amis, quel vilain quart d'heure passent Ledin, Plantevin, Rictus Bernier, le Petit Lapin, Julien la fraude et toute leur bande ! Lui aussi s'élève contre le projet du Lignon, contre lequel il a toujours protesté.

C'est Ledin, avec ses complices Plantevin et autres, qui l'a voulu. C'est lui qui est responsable devant les électeurs.

Il fait ensuite l'historique de l'affaire de la fraude et se montre sans pitié pour Julien et pour Mounier.

Dans une réunion privée du conseil, il avait été décidé que ces deux élus compromis se retireraient.

Ils ne l'ont pas fait. Pourquoi ? Parce qu'ils sont francs maçons comme le maire Ledin. Il faut sauver les frères... avant de sauver l'honneur du Parti socialiste. Périsse le socialisme, mais vivent les frères... !...

Ce sont les francs-maçons qui sont les maîtres de l'Hôtel de Ville de Saint-Etienne, dit Piger. Nous en étions déjà certains ici.

Le grand conseil du maire, ajoute-t-il, c'est le Petit Lapin, le directeur du journal bourgeois et ministériel.

Et qu'est-ce que le Petit Lapin ?

Depuis quand est-il socialiste et peut-il se permettre de parler au nom du socialisme ?

Le Petit Lapin est l'ancien secrétaire de l'opportuniste et capitaliste M. Oriol. C'est lui qui, par ses attaques et ses manœuvres, fit échouer la candidature socialiste du citoyen Dumay.

Voilà l'ami et le grand conseiller actuel du maire Ledin.

Ledin se dissimule dans la foule, se fait petit, petit, écumant de rage, et le Petit Lapin marmotte de plus en plus des sons inarticulés...

On entend dans la salle plusieurs voix chantant :

Tambour, bats au champ d'honneur.
Petit Lapin n'a pas peur !...

Piger termine par une virulente peroraison. Il s'écrie : Je suis toujours le socialiste révolutionnaire qui a lutté pendant 11 ans avec vous. Je fais plus que jamais appel de tous mes vœux à la révolution sociale.

Mais je ne suis plus avec les traitres qui ne s'aperçoivent a présent que je suis un **capitaliste** que parce que je dénonce leurs trahisons et que je lutte contre eux.

Piger est très applaudi.

— Je donne la parole au citoyen Ledin, dit le président. Mais Ledin ne parait pas, il a pris prudemment la poudre d'escampette.

C'est le fraudeur Julien qui s'avance à la tribune et qui prend la parole.

On l'avait a peu près complètement exécuté. Il vient finir de se tuer lui-même. En voila un qui a perdu une belle occasion de se taire.

— Citoyens, j'ai toujours eu conscience de l'honneur du Parti...

Explosion unanime de rires fous partout. On se tord littéralement.

— Nous avons un petit commerce. Si nous ne l'avons pas plus grand, c'est que nous n'en avons pas les moyens...

Nouvelle explosion de rires.

— Ce qui a tout gaté. c'est que l'on a renvoyé Fontaney de la mairie. Il a été raconté alors tout ce qu'il a voulu. Si on ne l'avait pas renvoyé, nous aurions pu continuer...

Nouvelle tempête de rires. On se désopile la rate !...

Julien ne peut dire deux mots de suite sans faire rire aux larmes toute l'assemblée. Et chaque mot qu'il dit, c'est une preuve de plus qu'il est dans le pétrin et qu'il veut s'y enfoncer encore d'avantage.

En un mot, c'est l'écrasement complet et définitif de Julien par lui-même....

Piger vient lui répondre en quelques mots, Julien se retire piteux comme un fraudeur que des gabelous auraient pris.

Enfin, la réunion prend fin ! Il est minuit.

Le président met aux voix *un ordre du jour de confiance* présenté par Crozier — qui fait de l'acrobatie entre Ledin et Piger. Cet ordre du jour est repoussé. Il obtient 12 voix ! Quel échec, mes amis.

L'ordre du jour suivant, présenté par le citoyen Tardy, est adopté à la grande majorité :

« L'Assemblée déclare reconnaitre que la discipline a été méconnue et le programme négligé ; elle regrette que le vote du conseil municipal réuni en séance privée dans l'affaire Julien-Mounier n'ait pas reçu de sanction, elle invite le Sud-Est à former un comité socialiste révolutionnaire et à repousser toute attache avec les faits nuls présentés par le rapport. »

Le président Soulageon a essayé d'escamoter le vote de cet ordre du jour. Mais il n'a pu réussir.

Cette réunion est concluante. C'est la marmelade Lucullus complète.

Nous ne savons ce que vont faire Piger et ses amis. Mais avec de telles luttes, de telles attaques réciproques, il nous semble impossible qu'une nouvelle entente puisse avoir lieu entre tous ces frères ennemis. Ce serait alors de la véritable comédie.

En tous les cas, nos amis du P. S. D. F. comptent les coups et sauront prendre position, pour la défense du drapeau socialiste compromis et dont le Petit Lapin s'improvise maintenant le gardien !...

O comble des combles ! ! !..

J. JOURJON.

Parti Socialiste de France (U. S. R.)

Cercle de l'Est de St-Etienne

16, rue de la Montat, 16

Samedi 3 octobre, à 7 heures du soir, assemblée générale de tous les sociétaires.

Ordre du jour important. Présence indispensable.

Dimanche 4 octobre à 6 heures du soir grande fête de famille. Concert avec le concours du Groupe artistique de la jeunesse socialiste révolutionnaire de l'Est qui interprètera le succès de fou rire : « Le gendarme est sans pitié » ; « Un dîner chez Mme Rolland » et le « Triumvirat » scènes de « Charlotte Corday » de Ponsard.

Le citoyen Ferdinand Faure, délégué au Congrès de Reims rendra compte de son mandat.

Enfin un grand bal de famille aura lieu.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Dans le fief d'Augagneur

Une scission complète. — Tous les vrais socialistes abandonnent Augagneur et Colliard.

Dans un de nos précédents numéros, nous disions que la division était grande dans le fief d'Augagneur et de Colliard, les vrais socialistes qui les suivaient ayant enfin ouvert les yeux.

En effet, voici l'affiche significative et bien nette qui vient d'être placardée dans tout le 6e arrondissement de Lyon :

Comité de l'alliance socialiste collectiviste du 6e arrondissement de Lyon. — Aux électeurs socialistes du 6e arrondissement.

Les citoyens démissionnaires du Comité de l'alliance républicaine socialiste du 6e arrondissement s'étant rendu compte lors de la conférence faite sous les auspices du cercle Emile Zola, par un orateur républicain, que le principe collectiviste faisant partie du programme de la Fédération socialiste autonome du Rhône auquel adhère le dit comité avait été atteint et que, des élus suivis de quelques ambitieux appartenant à cette organisation et au cercle Emile Zola ont approuvé par des applaudissements réitérés.

De par ces motifs et après explications au sein du Comité au sujet du cercle Emile Zola, ne voulant pas nous rendre complices d'une politique hétérogène, nous avons dû nous retirer et constituer une organisation qui s'affirme par un principe, aussi croyons-nous de notre devoir de faire une déclaration aux électeurs.

Déclaration,

L'alliance socialiste collectiviste du 6e arrondissement se basant sur une statisque donnée par le citoyen Deslinières laquelle prouve qu'actuellement 680.000 privilégiés possèdent plus de 151 milliards, c'est-à-dire plus des trois cinquièmes de la fortune générale de la France et treize fois plus que 31 millions de prolétaires français, chacun de ces privilégiés possédant autant que 600 prolétaires, déclare que dans son sein elle ne recevra que des citoyens imbus de la nécessité d'une transformation économique et ne présentera aux élections futures que des candidats qui s'engageront à faire prévaloire le programme socialiste collectiviste.

Pour le Comité :
Le Secrétaire,
CROCHAT.

Les membres démissionnaires du comité de l'alliance républicaine socialiste du 6e arrondissement.

C. Crochat, secrétaire ; Chatelet, archiviste ; Roure, membre de la commission exécutive ; Baizet, membre de la commission exécutive ; Poncet, membre de la commission exécutive ; Masson, membre de la commission exécutive ; Levrat, membre de la commission exécutive ; Buisson, délégué à la fédération socialiste autonome du Rhône ; Bajat, membre de la commission d'enquête ; Perron, Suchard, Lauvernet, Boissin, Fournier, Dalzon, Paulin, Coste, Bosveuil, Serrepuy-Lacombe, Paire, Perroud, Curis, Lacoustounasse fils, Rey, Dumussy, Fontanel, Giron père, Giron fils.

***

Il est inutile de commenter ce manifeste. Il est précis et net.

Nous voulons croire que ses signataires sauront, désormais, avoir toujours l'attitude que leur imposent les principes et la doctrine qu'ils invoquent.

B. B.

COUPS DE GRIFFES

Ledin pourvoyeur de « Violon »

Malgré les innombrables palinodies de l'Empereur Moustache Ier, nous nous somme toujours refusés à penser que l'ex geux ait pu oublier d'une façon si complète, si absolue, l'état de misère noire dans lequel il a vécu durant le vivant de son honorable mais miséreuse mère !

Et pas un instant nous aurions pu croire que cet ex-crève faim serait susceptible de faire arrêter et mettre au violon pendant dix heures consécutives une misérable mère de famille qui sans pain et sans gite venait lui demander un secours.

Il en a cependant été ainsi :

Lundi de la semaine dernière une certaine femme R... étant dans le dénûment le plus absolu, s'en fut trouver, avec ses deux enfants, âgés l'un de trois mois, l'autre de trois ans, Monsieur le Maire Ledin. Elle espérait. vu le cas d'extrême urgence (la malheureuse qui était sans gîte n'avait rien mangé depuis la veille) qui se présentait que, le président du bureau de bienfaisance aurait donné des ordres en conséquence afin de soulager, momentanément du moins, la misère de la malheureuse mère et apaiser la faim des deux enfants ! Ah ! bien oui !...

Le gueux enrichi a renvoyé brutalement la malheureuse mère de famille.

Que lui importait à lui, la misère de cette femme et les pleurs arrachés par la faim aux deux enfants !...

La femme R... se voyant éconduite d'une façon aussi grossière tenta dans sa détresse de faire un dernier appel aux sentiments humains du Maire socialiste Lucullus-Ledin.

Par pitié, Monsieur le Maire, dit-elle, ne laissez pas mourir de faim mes deux enfants !

Larmes, supplications tout fut vain, le grand chef de la Lucullus poussa la misérable à la porte.

Alors l'indignation, la colère firent place aux larmes : « Je ne veux pas que mes enfants meurent de faim, vous êtes riche, vous, vous les nourrirez !» Affolé la malheureuse mère déposa ses deux enfants dans le cabinet eu maire et se sauva précipitamment. Celui-ci téléphona aussitôt au commissaire central d'avoir à arrêter la femme R...

Deux agents se mirent à sa poursuite et la rejoignirent sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Elle fut conduite au poste de police où elle resta dix heures durant avec ses deux enfants. Elle obtint pour toute vitualle deux soupes pendant ces dix heures.

Lorsqu'elle fut remise en liberté, il lui fut dit que le Maire était bien disposé à ne pas la faire poursuivre devant la justice bourgeoise, mais à la seule condition qu'elle irait le lendemain matin demander **pardon** au socialiste (!) Ledin.

Le Maire Ledin qui distribue les 6.000 francs qu'il touche par an, aux sociétés de gymnastique ou autres organisations plus ou moins militaristes (c'est du moins ce qu'il prétendait dans une séance du comité central où il fit sa propre apologie) éconduit les miséreux qui viennent lui demander un secours, les fait jeter au « Violon » et les oblige s'ils ne veulent être poursuivis devant les tribunaux pour avoir osé demander un secours, à aller lui demander **pardon**.

Tels sont, travailleurs, les sentiments d'humanité que professe le chef du parti socialiste lucullus de St-Etienne.

Vous saurez vous en souvenir.

Pierre DELOCHE.

Grève des Teinturiers

A ROANNE

La grève continue toujours. Une entrevue a eu lieu lundi dernier à la justice de paix, entre une délégation du comité de la grève et une délégation patronale, elle n'a pas abouti.

D'après cette entrevue, une demi victoire resterait acquise aux grévistes ; MM. les patrons seraient enfin entrés dans la voie des concessions raisonnables, ils accordent très volontiers 0 fr. 25 d'augmentation sur le prix de la journée de travail, au lieu de 0 fr. 50 réclamés par les ouvriers.

Les grévistes confiants dans la bonne entente qui n'a cessé de régner parmi eux depuis le commencement du conflit ont refusé cette offre de 0 fr. 25 qu'ils considèrent comme dérisoire, ils ont voté en réponse à cette concession patronale, la continuation de la grève.

Il est à espérer que d'ici peu, avec de la persévérance et une tenue énergique, comme ils l'ont eue jusqu'à aujourd'hui, ils auront gain de cause.

Les grandes organisations ouvrières la confédération du travail, la fédération du textile étant avec eux, il ne sera plus aussi facile à MM. les chefs de tissage de faire teindre leur coton, comme ils l'ont fait jusqu'à aujourd'hui à Rouen, Roubaix et ailleurs.

Autour de la grève

Dès le début de la grève, M. Gerbay faisait travailler clandestinement ses contre-maîtres, aidés dans cette besogne malpropre par quelques ouvriers renégats.

Les grévistes mirent alors — comme un vulgaire fort Chabrol — l'extérieur de son usine en état de siège. Dès ce jour des postes furent organisés et établis en permanence pour empêcher *manu militari*, de travailler les traîtres qui auraient eu des velléites d'aller grossir le nombre des trois ou quatre

qui se faisaient les soutiens du patron.

Mardi matin, une demi douzaine de *jaunes*, auxquels il avait été fait la veille une poursuite de Grenoble en règle aux Promenades-Populle, se présentèrent assistés d'un huissier — Me Dunet — à la porte des ateliers du Bréchard de la teinture, et sommèrent le poste de grévistes de service de lever l'état de siège : leur intention étant de pénétrer dans l'usine pour y travailler.

L'attitude que prirent alors les grévistes chargés de garder l'entrée des ateliers, fit comprendre aux *jaunes*, qu'ils avaient à « mettre les voiles » au plus vite.

C'est ce qu'ils firent.

On en rit encore dans la corporation de la teinture.

C. C.

AU " PETIT LAPIN "

Ce défenseur de l'assiette au beurre et des prébendes municipales, préfectorales et gouvernementales, le jésuitisme, l'hypocrisie et le cynisme du franc-maçon, du jouisseur et du politicien poussés au dernier degré.

Son journal — soyons courtois — sa feuille de chou, la « Tribune », puisqu'il s'agit du *Petit* **Lapin**, veut être crapule a chaque instant sur mon compte. Cependant il évite, avec soin de me désigner.

De quoi ou de qui a-t-elle donc peur, la « Tribune », la garenne aux *petits lapins* ?

Allons, soyez donc franc, Petit Lapin ? Ne soyez donc pas cent fois, mille fois plus jésuite que les jésuites que vous combattez, Me Soulié-Sabot !...

Hier, encore, le Petit Lapin a essayé contre-nous d'une petite pression ridicule, en vertu d'un jugement par *défaut* rendu contre le « Peuple » dans l'affaire de son copain et beau-frère Geintzburger.

Le Petit Lapin veut être payé tout de suite de ses dommages intérêts et de ses insertions dans « l'Eclaireur » et « la Tribune » !

Est-ce que ce serait la dèche noire ?

On vous payera, Petit Lapin, mais le jugement est par défaut. A qui l'avez-vous donc fait *signifier*, ce jugement ?

Et si nous voulions faire opposition, aurions nous à vous payer ?

Ils ont toutes les audaces ces francs-maçons qui ne sont que des francs-goujats.

Jules DELMORÈS.

Petite Gazette

Un arrêté municipal

A la suite de l'article de notre ami Jourjon sur la prostitution qui se pratique à Saint-Etienne sur une grande échelle, le maire a cru devoir prenare un arrêté, pour n'embêter que les cafetiers honnêtes et les bonnes de ces cafès.

Notre ami Jourjon demandait à ce que les *bouis-bouis* qui infestent diverses rues de la ville de Saint-Etienne soient l'objet d'une surveillance active.

Les malheureux qui, dans un état d'ébriété, se rendent dans ces bouges sont dépouillés de leur argent et courent quatre-vingt-dix-neuf chances sur cent d'y contracter certaines maladies dont la guérison nécessite l'intervention de spécialités et de sérums plus ou moins anti-bien-horragiques.

C'est là, dans ces maisons, que la surveillance doit s'exercer.

L'arrêté de Môssieu le Maire semble, au contraire, ne viser que les établissements honnêtes.

Pôvre Ledin, se trouve-t-il qu'il veuille avoir l'air de faire quelque chose de bien, aussitôt il commet de nouvelles gaffes.

A. M.

Encore le Lignon !

Le Maire Ledin est en train de gagner son argent.

A la séance du Conseil municipal de vendredi dernier nos édiles se défilaient à qui mieux mieux devant la responsabilité très grande qu'ils ont assumée en votant la continuation du gaspillage de millions.

La dernière ressource, quoique douteuse, qui restait au maire pour diminuer sa responsabilité vient de s'évanouir.

En effet, le Conseil d'Etat vient de donner un avis défavorable au projet d'exploitation des forces motrices par la Ville. C'est donc ainsi que nous le disions dans de précédents articles une Compagnie capitaliste qui en aura le monopole.

La majorité de la municipalité socialiste Ledin aura donc travaillé uniquement dans le but de faire encaisser de gros bénéfices aux capitalistes et aura surtout permis le marchandage de la main d'œuvre d'une façon encore plus grande dans notre cité.

Après cela, si ça profite à quelques uns des auteurs du projet, tant mieux pour eux !

P.-D.

Pour un condamné

Samedi soir a eu lieu, au Grand Théâtre de Saint-Etienne, une réunion publique organisée par le citoyen Coste avec le concours du citoyen Lévy, de Paris.

Il s'agissait de protester contre la condomnation aux travaux forcés à perpétuité infligée par la Cour d'assises de la Loire à Edouard Coste, accusé de complicité pour recel dans l'affaire de Saint-Genest-Malifaux.

Environ 500 personnes assistaient à la réunion.

Le bureau était ainsi composé : Lescure, président ; Richard et Peyrard, assesseurs ; Neyron, secrétaire.

Le citoyen Lévy a pris immédiatement la parole.

Il a AFFIRMÉ l'innocence d'Edouard Coste, soutenant que même coupable, il y avait disproportion entre la peine et la faute.

Lévy a critiqué l'instruction, fait le procès des témoins à charge, exposé l'erreur qu'aurait commise les jurés et qu'ils regretteraient aujourd'hui,

Il a déclaré que le défenseur d'Fdouard Coste, Me Portier, ne cesserait de poursuivre la révision de ce procès.

La réunion s'est terminé sans incident.

A la Bourse du Travail de Saint-Etienne

Les incidents qui se sont produits à la Bourse du Travail de Saint-Etienne entre Lucullus et socialistes révoluiionnaires ne sont pas encore terminés.

Nous croyons savoir que la Fédération nationale des Bourses en est saisie et qu'elle a désigné la Bourse du Travail de Lyon pour déléguer un rapporteur sur ces incidents, afin de prendre une solution.

L'affaire aura donc bientôt une fin.

En attendant, la municipalité Lucullus de Ledin cherche à fermer la Bourse du Travail aux malheureux chômeurs.

Mercredi elle avait fait placarder une affiche annonçant que l'appel des sans travail aurait lieu au « local » des pompiers !

Le Secrétaire de la Commission des sans travail lacéra l'affiche à la barbe des agents placés devant la Bourse par le Lucullus Ledin. Il fut arrêté et relâché deux heures après.

Ledin vint à la Bourse du Travail après l'incident.

Il fut sifflé d'importance par tous les sans travail.

Il en est à Saint-Etienne ce qu'il en est à Lyon.

On sait que le Lucullus Augagneur cherche, par tous les moyens, à frapper et à faire mettre à l'index, tous les vrais militants socialistes.

C'est du propre que tous ces Lucullus !..

Abel MAIRE.

Les Congrès ouvriers

D'importants congrès ont eu lieu cette semaine à Lyon : le Congrès de l'Alimentation et le Congrès des Travailleurs du verre.

Ces deux congrès ont eu une réelle importance et ont donné de très bons résultats.

Nous y reviendrons dans notre prochain numéro.

Les Deniers des Contribuables

Dans sa dernière séance, le Conseil municipal de Saint-Etienne a voté une subvention de 1.000 francs à l'imprimerie du journal *La Sociale*, l'organe Lucullus de l'acrobate Crozier-Dutreuil.

C'est concluant. Tirons l'échelle.

Moustache Ier tombe son masque

L'ex-tisseur de la rue de Montaud, bien connu aujourd'hui à Saint-Etienne sous le nom héroïque de Moustache Ier qui, naturellement, dirige la municipalité en véritable empereur, en prend à son aise, depuis qu'il est le chef de l'administration stéphanoise.

Pour lui, ainsi que pour ses compères de l'administration, l'ennemi direct, ce sont les organisations ouvrières tant économiques que politiques, surtout lorsque celles-ci veulent suivre les véritables principes socialistes révolutionnaires.

En effet, tout ce qui peut porter préjudice à ces organisations, il l'applique avec une audace sans égale. Jugez un peu.

Le cercle socialiste de l'Est, adhèrent à l'unité socialiste révolutionnaire, avait demandé une subvention pour envoyer un délégué au Congrès du parti socialiste de France, qui a tenu ses assises les 25, 26 et 27 septembre à Reims; naturellement nous n'avons fait que ce que précédemment d'autres organisations appartenant au parti socialiste Lucullus ont fait pour le Congrès de Bordeaux.

Il va sans dire que pour les congressistes de Bordeaux la distribution à été large et les délégations nombreuses.

Il y avait de la bonne éducation à faire paraît-il.

Pensez : un baron socialiste, ancien ministre, qui devait développer sa nouvelle méthode : « Collaboration des Classes », ainsi que le nouveau mode de jusillade pour les travailleurs. C'est pour cela qu'ils ne négligèrent rien pour eux; il n'en n'est pas de même pour nous, car c'est un formel refus que la commission des finances donna sous la pression de Moustache Ier.

Oh ! certes s'il se fut agi d'une demande de subvention pour ériger un monument à quelque Bourgeois Capitaliste sur une de nos places publiques, (exemple le monument Dorian) ou pour envoyer quelques sociétés de gymnastique admirer la gueule d'un ministre quelconque, la distribution eut été large, mais pensez des travailleurs qui veulent aller entendre la vraie méthode socialiste révolutionnaire exposée par des Guesde, Vaillant, Lafargue, etc., etc., en un mot reprendre du courage et ensuite l'exposer à leur tour aux travailleurs, naturellement, cela vous gênait maître Moustache et ce refus ne m'étonne pas de vôtre part, car lorsque l'on examine ce que vous avez fait pour les organisations ouvrières depuis que vous êtes au pouvoir l'on n'est pas surpris d'un tel résultat.

Certes, si je ne puis passer toutes vos palinodies en bloc en revue, je les passerai en détail. Vous n'y perdrez rien, que je sache. Je me contenterai pour cette fois de vous dire que si, à une époque donnée vous, et vos compères les fraudeurs avez fait, à un moment, certains efforts pour organiser notre corporation, j'estimes que ces efforts vous les avez centuplés lorsqu'il s'est agi de nous *désorganiser*.

Quant à nôtre cercle, maître Moustache vous pouvez croire que ses militants redoubleront d'ardeur pour vous clouer au pilori vous et vos compères, comme vous le méritez et si vous avez cru nous décourager, en nous refusant la subvention que nous avions démandée, vous avez fait un mauvais calcul. Au contraire, vous nous donnez du stimulant et j'allais dire du courage mais il est inutile de vous dire que nous en avons, car vous avez pu le constater par vous même lorsque vous êtes venu à la Ricamarie soutenir le candidat Bourgeois et Jaune qui a nom Souhet.

Maintenant que vous venez de tomber votre masque, vous lui ressembler à souhait.

J'espère que le jour n'est pas loin ou tous les socialistes, en un mot, tous les travailleurs auront compromis que vous appartenez désormais à la Caste Bourgeoise et qu'ils feront le nécessaire au moment opportun pour vous renvoyer j'allais dire vers vos métiers, mais j'oubliais la Grenouille du Lignon et d'autres encore.

J. JOURJON.

ROANNE

S'adresser, pour toute la rédaction roannaise : **Comptoir Darancy, 14, rue Mulsant.**

Ce qui se dégage d'une grève

La grève qui vient d'avoir lieu à Roanne dans la corporation de la teinture, par l'hostilité qu'elle a rencontrée presque de partout, doit-être considérée comme une manifestation éclatante de la lutte des classes.

Non seulement les grévistes ont eu contre eux le patronat — secondé par un sous-patronat — avec lequel ils étaient en lutte, mais encore celui tout entier de l'industrie textile.

Le petit commerce lui-même, sauf quelques exceptions, n'a pu avoir la prudence de rester neutre en la circonstance.

En se plaçant comme censeur de la conduite énergique des grévistes, il a méconnu cette solidarité morale qui le lie à la classe ouvrière.

En désapprouvant les justes revendications formulées par le comité de la grève; en les trouvant exagérées, prétentieuses, il a opposé des intérêts antagoniques à ceux pourtant identiques des travailleurs.

« Cette identité d'intérêts est démontrée cependant par l'histoire de toutes les grèves qui se sont terminées et se termineront à l'avautage des ouvriers. »

« Augmentation des salaires, diminution du temps de travail, permettant d'employer un plus grand nombre de salariés, etc., etc. ont été et seront toujours autant de nouvelles sources de bénéfices pour le petit commerçant qui voit toujours augmenter son chiffre d'affaire. »

Quant à la coalition de la gent patronale roannaise et d'ailleurs, étant donné l'antagonisme des classes, elle se comprend, elle n'est que la conséquence logique de l'organisation sociale actuelle. Prétendre le contraire, c'est approuver l'esclavage ancien et le servage du moyen-âge; c'est légitimer le salariat, cette dernière forme de l'esclavage moderne comme l'a dit Chateaubriand, c'est, pour mieux dire — comme le dernier des échappés des Congrès de Wagram et de Bordeaux — nier la lutte des classes.

L'hostilité qui s'est produite de la part d'une partie du patronat de l'industrie textile à l'égard des teinturiers en grève, a eu une autre cause.

Cette cause qui donne raison à tous ceux qui ne voient la cessation des iniquités sociales existantes que dans une société basée sur la socialisation de toutes les forces productives, cette cause est un essai, ou plutôt un commencement d'application de la théorie collectiviste dans l'industrie textile, dans le but de sauvegarder des intérêts individuels de capitalistes.

Déjà une compagnie « roannaise », formée par un certains nombre de propriétaires de tissage pour exploiter à leur profit l'industrie des apprêts, existe, elle ne fait que précéder une future association pour l'exploitation de la teinture et du tissage. C'est une affaire de temps. Un des principaux actionnaires de la dite « Compagnie roannaise » étant chef de la plus forte teinturerie en grève, ses co-actionnaires se sont solidarisés avec lui contre les grévistes; cela se comprend.

L'industrie du tissage cependant si florissante dans la région roannaise et dont la prospérité a entassé des millions dans les coffres-forts de nos manufacturiers, ne peut soutenir la concurrence qui lui est faite par l'organisation économique de certains pays. Mise en infériorité par de vastes syndicats, par des sociétés anonymes, elle se voit dans la nécessité de se transformer à son tour.

Ne pouvant plus lutter avantageusement avec ces grandes associations industrielles des Vosges, de la Normandie, d'Allemagne, d'Angleterre, des Etats-Unis, etc., elle a compris enfin qu'une réorganisation économique s'imposait. Cette nouvelle organisation, comme celles déjà existantes, revêtira dans ses apparences et dans son fonctionnement la forme collective, elle sera néanmoins à base d'individualisme. Son but sera d'abord de réaliser de gros bénéfices, afin de distribuer aux fins d'année de forts dividendes a ses actionnaires et d'augmenter ensuite le capital collectif.

Voilà pour une époque plus ou moins éloignée, l'avenir de l'industrie locale.

Le fait par opposition de ce système collectif, se dégage de ce que dans la société actuelle où tout est insécurité et hasard, tout est régie par le système individuel qui devient le moteur de toutes les fluctuations industrielles, commerciales et financières, de toutes les pertubations économiques comme le conflit qui s'est produit entre patrons et ouvriere dans la corporation de la teinture. A notre époque d'individualisme à outrance qui s'accentue tous les jours de plus en plus, tout repose sur la théorie du « **Moi** », élevé en toute circonstance non seulement à la hauteur d'un principe, mais d'une religion.

De là, la source de tous les désordres, de tous les maux dont souffrent principalement les travailleurs, et qui ne disparaîtront qu'avec une organisation sociale meilleure.

Pour s'en convaincre il ne s'agit que de se placer sur le terrain de l'observation des faits.

Les grandes collectivités commerciales, qui s'appellent le Louvre, le Printemps, le Bon Marché, Félix Potin, etc., sont autant de vastes entrepôts de marchandises de toute nature, qui ne laissent plus de place dans les relations de consommateurs à fournisseurs aux petits commerçants qui, vu une insuffisance de capitaux, ne peuvent entrer en concurrence avec elles, se voient, à moins que le hasard les favorise, acculées de plus en plus à la faillite et à la ruine.

De même :

Pour la petite industrie qui n'a pu et ne pourra jamais modifier son outillage ancien, ou le remplacer par un plus perfectionné elle disparaîtra également ;

Pour les compagnies minières non situées à proximité de grandes voies ferrées et où le travail d'extraction est rendu difficile par la rareté du charbon, ne peuvent soutenir la concurrence des grandes houillères du Nord, de la Loire, de Belgique, d'Angletarre, etc., elles sont obligées de cesser une exploitation par trop coûteuse ;

Pour les petites compagnies de chemins de fer : telles certaines lignes du Midi qui ont été obligées de sombrer ;

Pour les transports maritimes qui sont aujourd'hui le monopole des grandes compagnies transatlantiques, des Messageries maritimes, des Chargeurs réunis, etc.

Qu'on le veuille ou non, le système individuel employé partout doit disparaître, il doit faire place à des collectivités commeréiales et industrielles comme celles existantes qui disparaîtront à leur tour devant des plus grandes.

Et il en sera ainsi jusqu'au jour où, malgré une concentration de capitaux de plus en plus intense, ce petit collectivisme capitaliste ne pourra fonctionner et n'aura plus sa raison d'être — impuissant qu'il sera contre le collectivisme de tout et de tous.

Ce sera le fait légitime du choc forcé, qui se produira entre la seule, l'éternelle classe exploitée et la classe exploitrice, et qui aura pour conséquence la disparition de cette dernière.

C. CALAIS.

DERNIÈRE HEURE

La grève de Roanne

A la dernière heurs nous apprenons que la grève des teinturiers de Roanne est terminée par une victoire ouvrière.

Le travail reprendra Lundi.

Fédération Régionale des syndicats ouvriers du Sud-Est

CONGRÈS RÉGIONAL

des

SYNDICATS OUVRIERS

Unions locales et départementales de la Région du Sud-Est

C'est dimanche prochain que se tiendra à Rive-de-Gier le Congrès de la Fédération régionale des syndicats ouvriers du Sud-Est.

De nombreuses adhésions sont déjà parvenues au siège de la Fédération.

La Fédération des syndicats de Saône-et-Loire y sera représentée par le citoyen Merzet, délégué de Montceau. Un délégué représentera la fédération des syndicats de Bourg (Ain). Les syndicats de l'Isère et de l'Ardèche seront aussi représentés. Nous sommes convaincus que les syndicats de la Loire seront de même représentés en grand nombre.

C'est l'intérêt de la propagande syndicale qui est en jeu.

Il faut de plus en plus constituer et consolider les fédérations départementales de syndicats si l'on veut — et c'est le devoir impérieux — soutenir la lutte économique.

Le but est d'unifier et de centraliser tous les efforts.

Etre à même d'avoir, par organisation régionale basée et appuyée sur l'*Uuité ouvrière*, la puissance de rayonnement et de pénétration capable de porter, jusqu'en nos petites communes industrielles et agricoles, l'action bienfaisante de l'organisation syndicale.

Nous avons donc pensé qu'il y avait utilité de tenir ce Congrès, non plus de la Fédération du Sud-Est, mais d'accord avec toutes les Fédérations et Unions existantes dans la région, avec l'ordre du jour suivant :

1° De la nécessité des Fédérations (ou Unions) départementales des Syndicats divers ; leurs relations entre elles dans la région ;

2° De l'application des décisions des Congrès nationaux des Syndicats (Confération générale du Travail. Questions à présenter au Congrès de Bourges en 1904 ;

3° La propagande syndicale dans la région du Sud-Est ;

4° Le chômage et la diminution des heures de travail ;

5° L'organisation pour la Grève générale.

Le Congrès aura lieu les dimanche 11 et lundi 12 octobre 1903, à la Bourse du Travail de Rive-de-Gier (Loire), rue de la Barrière, 5.

La première séance s'ouvrira le dimanche à 9 heures du matin. Le dimanche au soir, la Fédération locale des syndicats de Rive-de-Gier organisera une grande réunion publique avec le concours des militants de la région.

Pour la Fédération régionale des syndicats ouvriers du Sud-Est :

Le Secrétaire général,
B. BESSET.

GRAND'CROIX

Au Cercle Socialiste

La réunion que nous avons annoncée a eu lieu dimanche dernier sous la présidence du citoyen Bonnefoy.

Les citoyens P. Deloche, J. Jourjon et J. Delmorès ont successivement pris la parole pour exposer la doctrine et la tactique socialistes.

Ils ont montré les trahisons et les palinodies des pseudo-socialistes de la nouvelle méthode, à la remorque de la bourgeoisie et uniquement préoccupés de la conquête de sinécures ou de faveurs personnelles.

Les trois orateurs ont été vivement applaudis par tous les assistants et la réunion s'est terminée aux cris de :

Vive la Révolution Sociale !

Tribune Politique et Syndicale

Parti socialiste révolutionnaire de Lyon. — *Comité Central.* — Réunion générale, mardi 6 octobre, à 8 heures du soir, au siège, salle du café Thevenot, 34, rue Villeroy.

Ordre du jour important. Urgence.

CLINIQUE du Dr VIARD

13, Rue de Paris, 13

au deuxième étage, dans la cour

Exclusivement créée pour la classe ouvrière et les employés peu aisés de St-Etienne et de ses environs.

Consultations : Tous les Matins, de 8 heures à 10 heures.

Les Dimanches et Fêtes jusqu'à midi consacrés aux ouvriers et ouvrières retenus à l'atelier dans la semaine.

Traitement de toutes les Maladies

Spécialement :

des maladies des femmes, des enfants et des maladies de la peau et syphilitiques.

Imp. spéciale du *Peuple*, rue Praire, 16.

L'Imprimeur-Gérant du
« PEUPLE »
B. BESSET.

Ce journal est composé par des ouvriers syndiqués.

HALLE AUX VINS

ASSOCIATION DE PROPRIÉTAIRES

Siège social : Saint-Etienne, 14, Avenue Denfert-Rochereau

Succursale : Saint-Chamond, 9, Rue du Quartier-Neuf

LA HALLE AUX VINS porte à la connaissance de ses nombreux clients qu'ils trouveront toujours dans ses magasins des vins défiant toute concurrence comme prix et comme qualité.

Grand choix de Midi, depuis.....	25 francs l'hecto
Beaujolais et Maconnais, depuis.....	35 francs l'hecto

VIN BLANC SEC, BOURGOGNE, BORDEAUX, ETC. prix suivant qualité

Entrée Libre.-- Dégustation gratuite

LES BIENFAITS RECONNUS DE

L'EAU D'ARQUEBUSE DU PATRONAGE

La seule, la vraie Marque, puissant vulnéraire hygiénique, stimulant des fonctions organiques

On emploie l'**Eau d'Arquebuse du Patronage** en tous lieux et pour toutes les causes ; ses effets sont salutaires et généralement bienfaisants. Toutes les personnes qui en ont déjà fait usage connaissent les multiples propriétés de cette arquebuse et les services miraculeux qu'elle a rendu au monde entier. Ce qui à, juste titre, l'a fait dénommer : **Le Trésor du Pauvre dans les familles.**

Consultez pour les modes d'emplois, la circulaire qui est revêtue de nombreuses attestations des sommités médicales.

Dépôt général : **MM. JALLON et BONNARD,** 23, rue Marengo, Saint-Etienne.

Allumeur à Gaz

"LE PRATIQUE"

Système breveté S. G. D. G.

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance un appareil allumeur à gaz **LE PRATIQUE,** système breveté S. G. D. G., le plus perfectionné jusqu'à ce jour.

Cet allumeur est construit en alluminium, d'une solidité et d'une élégance incomparable.

Le but de cet allumeur est :

1° La facilité d'éclairage et régularité d'incandescence ;

2° Le conservateur des manchons et des verres ;

3° La sécurité absolue. Aucun danger n'est possible, car on ne peut oublier de fermer soit le compteur soit la clef du bec, puisque à la moindre fuite, le gaz s'allumerait. Donc l'asphyxie et l'explosion sont évitées.

4° Cet allumeur sert en même temps de fumivor.

Nous garantissons notre appareil pendant une année de tous vices de construction et de bon fonctionnement.

Pour les années suivantes, la dépense sera très minime, car nous avons à la disposition de nos clients des pillules de rechange.

Pour assurer la bonne exécution, nous faisons tout par nous-mêmes. Nous n'avons aucun agent.

Nous aurons l'honneur de vous présenter sous peu notre allumeur.

Pour faciliter nos clients, nous avons établi un bureau chez M. GARELLA, café de la Bourse, place Marengo, 4, où nos clients pourront adresser leurs demandes et, en même temps, voir fonctionner l'appareil.

Le prix de notre allumeur est de **3** fr. **50,** mis en place,

Les pillules de rechange, **0** fr. **50.**

PEYRARD, AUBRY & BASSET.

IMPRIMERIE SPÉCIALE DU "PEUPLE"

Adresser les Commandes aux Bureaux du Journal

Les succès obtenus par l'emploi des emplâtres dans la plupart des maladies expliquent le grand nombre de personnes qui ont recours à ce moyen préservatif et curatif.

Qu'il nous soit donc permis de rappeler ici ce qu'écrivait le docteur Jules dans la « Gazette des Hôpitaux » du 8 mai 1860. Cela est toujours vrai. « Lorsque deux ac[illegible]physiologiques et pathologiques d'une certaine valeur viennent à s'exercer en même temps, le plus puissant atténue l'autre. C'est ainsi qu'on explique le célèbre aphorisme d'Hippocrate : *Duobus laboribus simul obortis non in eodem loco vehementior obscurat alterum.* Sur ce principe a été fondée la médication transpositive, qui, comme on le sait, consiste dans le déplacement d'une irritation fixée sur un organe important de la vie, au moyen d'une fluxion thérapeutique établie sur un point quelconque de l'économie. Les principaux agents auxquels on a recours dans ces circonstances sont les emplâtres. »

Il y a cent ans, l'ingénieux mécanisme de cette méthode si efficace était à peine soupçonné encore, et les médecins attendaient en quelque sorte à la dernière extrémité pour conseiller l'emploi des dérivatifs externes. Heureusement il n'en est plus de même aujourd'hui, et personne n'ignore que dans les bronchites graves et rebelles, les pleurésies, les pneumonies, les affections du cœur, les hydropisies, les rhumatismes, les points douloureux, les maladies des viscères abdominaux, les lésions du système nerveux central ou périphérique, les révulsifs externes rendent de très grands services. Nous ne pouvons que conseiller l'emploi de ceux qui n'ont aucune action irritante, et, dans ce cas,

L'Emplâtre Barberon

préparé avec de la résine cuite de sapin de Norvège se place au premier rang.

Exiger la marque LE COQ, la signature BARBERON et refuser tout emplâtre vendu au rabais.

Gros et détail : PHARMACIE BARBERON, place Boivin, 9, à SAINT-ETIENNE (Loire).

Envoi franco dans toute la France contre timbre et mandat. — Vente dans toutes les pharmacies.

VINS EN GROS ET SPIRITUEUX

SPÉCIALITÉ DE QUINA

RANG aîné

44 et 46, rue Désirée, SAINT-ÉTIENNE

TERPINE CONCENTRÉE DESCOS

Produit Médaillé, Hors Concours. — Spécialement ordonnée par les Médecins dans :

RHUMES, BRONCHITES, CATARRHES, ASTHME, OPPRESSION et lss Affections des Voies Respiratoires

PRIX : **3 fr. 50**

Vente unique pour St-Etienne : **Pharmacie DESCOS,** 15, pl. de l'Hôtel-de-Ville

Environs et Département : DÉPOT DANS TOUTES LES BONNFS PHARMACIES

AVIS IMPORTANT. — A la suite de nombreuses plaintes de malades n'ayant éprouvé aucun soulagement par l'emploi de la Terpine, et plusieurs substitutions ayant été constatées, demandez, pour éviter les contrefaçons, mon produit sous le nom unique de **« Terpine concentrée Descos »** mais n'accepté jamais les imitations délivrées dans un but mercantile, sous le nom d'*Elixir concentré de Terpine, Elixir dosé de Terpine, Sirop de Terpine, etc.,* car sous le fameux prétexte de donner quelque chose « *valant autant* » on vous délivrera une préparation laissant sûrement un « *bénéfice beaucoup plus grand* » mais de propriétés sinon nulles, du moins fort douteuses.

CHEMINS DE FER DE

Paris à Lyon et à la Méditerranée

Voyages circulaires à itinéraires facultatifs sur le réseau P. L. M. — Il est délivré, toute l'année, dans toutes les gares du réseau P. L. M., des carnets inividuels ou de famille, pour effectuer sur ce réseau, en 1re, 2e et 3e classes, des voyages circulaires à itinéraire tracé par les voyageurs eux-mêmes, avec parcours totaux d'au moins 300 kilomètres. Les prix de ces carnets comportent des réductions très importantes qui peuvent atteindre pour les carnets collectifs, 50 % du tarif général.

La validité de ces carnets est de 30 jours jusqu'à 1.500 kil. ; 45 jours de 1.501 à 3.000 kil. ; 60 jours pour plus de 3.000 kil. Faculté de prolongation, à deux reprises, de 15 jours pour les carnets valables 30 jours, de 23 jours pour les carnets valables 45 jours et de 30 jours pour les carnets valables 60 jours, moyennant le paiement d'un supplément égal au 10 % du prix total du carnet pour chaque prolongation. Arrêts facultatifs à toutes les gares situées sur l'itinéraire.

Pour se procurer un carnet individuel, il suffit de tracer sur une carte qui est délivrée gratuitement dans toutes les gares P. L. M., bureaux de ville et agences de la Compagnie, le voyage à effectuer et d'envoyer cette carte 5 jours avant le départ, à la gare où le voyage doit être commencé, en joignant à cet envoi une consignation de 10 francs. Le délai de demande est réduit à 2 jours (dimanches et fêtes non compris) pour certaines grandes gares.

Prime exceptionnelle

A la suite d'un traité avec une importante maison d'édition, à partir d'aujourd'hui 15 août, nous rembourserons le prix de leur abonnement à tous nos nouveaux abonnés d'un an, en **Ouvrages de librairie.**

L'abonnement est de six francs. Nous remettrons donc pour six francs de livres.

Nos lecteurs auront un abonnement absolument gratuit, tout en se procurant des ouvrages très intéressants, dont nous donnerons la liste.

A VENDRE PAS CHER

Superbe **Dictionnaire Lachâtre,** en deux volumes reliés et en bon état.

S'adresser au bureau du journal.

LA SEMAINE COMIQUE

PLUS DE SURMENAGE

1er employé. — Qu'est ce que tu fais là mon vieux ?

2e employé. — Moi j'fais de l'œil aux passants !... y en a qu'ça décide à prendre le métro.

L'AUTO-BOUCHON

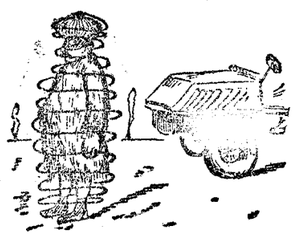

Les accidents d'automobiles se multipliant un ingénieur invente un costume muni d'un ressort à boudin destiné à amortir les chutes des chauffeurs qui automatiquement rebondiront à leur volant.

PRUDENCE PRINCIÈRE

Le prince Arsène Karageorgevitch frère du roi de Serbie est de retour à Paris. Il paraît que ses nuits à Belgrade étaient troublées par d'affreux cauchemars et que les rêves les plus indulgents lui donnaient l'illusion de gémir enchaîné dans un in-pace.

VOLONTAIRES TURCS

— Mon vieux la Turquie enrôle des volontaires... y viens-tu ?

— Peuh !... il paraît qu'on les nourrit avec des cacaouets !

— Ben mon vieux ça vaut tout d'même mieux que d'bouffer du vent :

EN BULGARIE

Le prince Ferdinand de Bulgarie ayant des inquiétudes pour sa peau, en essaye plusieurs autres inutilement, et le prince, à peine de retour dans ses Etats songe, à venir s'adresser à un fourreur parisien.

CRISE MINISTÉRIELLE

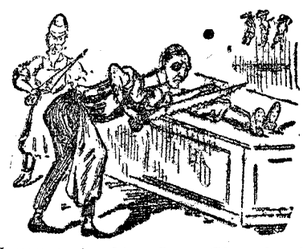

Comment M. Joe Chamberlain hier encore secrétaire d'Etat aux colonies, comprend le partage des affaires.

RETOUR DE VACANCES

— Voilà encore que vous frottez père Jean ?

— Faut bien, mam'zelle Victoire, depuis que les maîtres sont rentrés la maison est d'un sale !... Ces gens là se croient tout permis.

POUR LA PAIX

Les congressistes amis de la paix se réunissent à Rouen et votent avant de se séparer l'envoi au Tsar, notre père, et à la reine Wilhelmine, de deux sucres de pomme d'honneur. Le prochain congrès aura lieu à Tours ; il faut espérer que les congressistes ne proposeront pas alors d'envoyer des pruneaux à notre grand ami et allié.

VIVE L'ITALIE !

M. Delcassé désireux de flatter le roi et la reine d'Italie commande un gigantesque drapeau aux couleurs italiennes. A chaque angle seront brodés en or des biscuits et des gâteaux, délicate allusion à la maison de Savoie.

PLAISIRS D'ÉTÉ

— Comment déjà de retour du midi ?

— Parbleu !... il y faisait tellement froid qu'on avait peur de se rencontrer nez à nez avec un ours polaire, à chaque coin de rue.

Ameublements de tous Styles. Sièges et Tentures. Bronzes et Terres-Cuites, Travaux d'Art. Cheminées Boiseries, etc. **PONCET Aîné,** Tapissier-Décorateur, 12, rue de l'Hôpital et rue Gambetta, 18, Ateliers : rue Fontainebleau Saint-Etienne.

Magasin spécial de Meubles et Tentures en location. Banquettes, Portières et Tapis pour Bals et Soirées.

Plans, Croquis et Devis sur demande.

Saint-Etienne, médaille d'argent. Naples, médaille d'or.

CONSTRUCTION DE CYCLES

M. BOUTEYRE

Mécanicien

à la Terrasse (maison Rey)

SAINT-ETIENNE (Loire)

TRAVAUX DE PRÉCISION

Spécialité pour Cycles de course

Réparations en tous Genres

CAFÉ DE LA SOURCE

—o—

G. BARBIER

14, Rue Praire

CONSOMMATIONS DE 1er CHOIX

Tripes à la Mode de Caen

—o—

PRIX DES PLUS MODÉRÉS

Pernod à 15 et 25 cent.

Tripes à la mode de Caen, 0,60

CAFÉ DES VILLAS **Louis Garnier,** propre, 104, cours Fauriel, Saint-Etienne. Vins du Beaujolais, consommations de premier choix. Casse-croûte. On prend des pensionnaires.

CORDONNERIE REPARATIONS **B. Besset,** 120, rue Garibaldi, Lyon. — Se recommande tout particulièrement aux camarades socialistes et syndiqués.

Anthracites Charbons de toute provenance. **Jules REVOL,** entrepositaire, rue des Forges, 27, St-Etienne. **et Agglomérés** Livraison à domicile pour toutes quantités.

Boîtes aux commandes : Place de l'Hôtel-de-Ville, 3 ; rue Michelet, 63 ; place Jacquard, 13.

Café Argaud angle des rues de Lodi et Gérentet, à ST-ETIENNE. Rendez-vous des Camarades. Consommations de premier choix.

Bouillon du Grand-Moulin

MEN BE 8 — Rue du Grand-Moulin — 8 **SAINT-ETIENNE**

Repas à 1 fr. 50, 2 fr., 3 fr. et au-dessus. — Service à la carte à toute heure — Bonnes consommations.

Nous recommandons le **Bouillon du Grand-Moulin** à tous les camarades de passage à Saint-Etienne.

AVIS

L'Imprimerie SOULIER, rue Praire, 16, informe le public qu'elle a pour représentant notre ami **Pierre Deloche,** *route de Saint-Chamond, 65.*

Prière de lui réserver bon accueil.

Ferdinand FAURE

Renseignements commerciaux et divers

CONTENTIEUX - RECOUVREMENTS

Défense devant les Tribunaux de Commerce et de Paix

LIQUIDATIONS - EXPERTISES

Vente & achat de fonds de commerce & d'immeubles

CABINET :

Place Marengo

Angle des rues Gérentet et de Lodi

DEMANDEZ PARTOUT LA CÉLÈBRE ARQUEBUSE DE SAINT-SAVIN

Reconnue la meilleure, la plus ancienne et la seule véritable marque d'arquebuse, **Préparée avec les plantes aromatiques du Mont-Pilat,** selon la formule du merveilleux guérisseur SAINT-SAVIN, bienfaiteur de l'humanité. Vulnéraire recommandé, d'une efficacité reconnue et toute exceptionnelle.

INDISPENSABLE DANS TOUTES LES FAMILLES aux Travailleurs des champs, des usines et des mines, aux cyclistes, touristes et voyageurs. — *Hygiénique, aromatique, excitante et stimulante.*

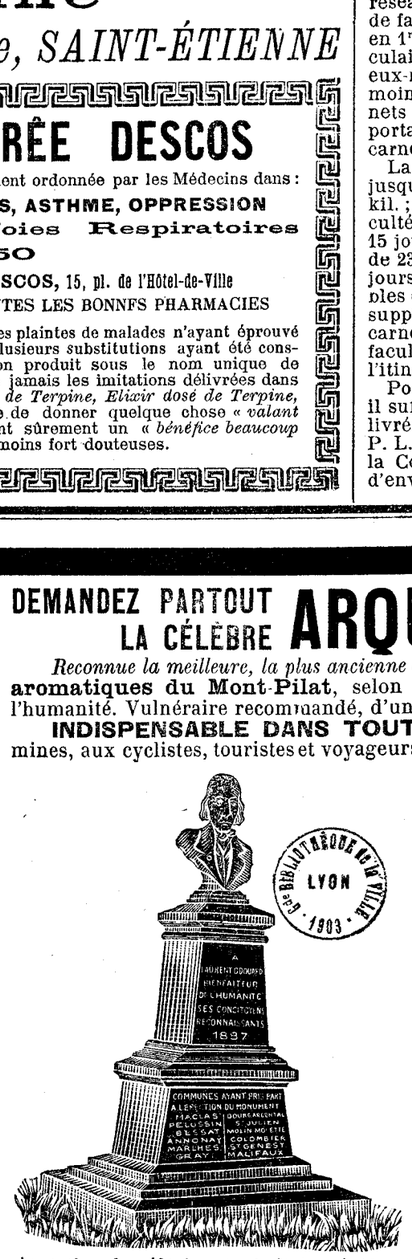

Ce précieux vulnéraire ne fait pas de miracles, de même qu'il n'a nul besoin du *patronage* de soi-disant sommités médicales ou vétérinaires pour se recommander à l'attention du public, ses propriétés sont suffisamment connues.

Il s'emploi avec succès à l'usage *externe* pour toutes blessures, foulures, luxations, coups, contusions, chutes, écorchures, après les longues marches, contre les échauffements des pieds et irritations de la peau.

A l'usage *interne* l'**Arquebuse de Saint-Savin** est souveraine pour remettre des émotions, défaillances, évanouissements et des fatigues. Par ses qualités bienfaisantes, elle devient chaque jour aussi célèbre que Saint-Savin lui-même.

C'est avec des plantes récoltées dans le pays où a vécu le célèbre guérisseur qu'est composée l'**Arquebuse de Saint-Savin.**

De tous temps, les paysans du Velay, du Jaray, du Forez sont venus à Saint-Savin pour y chercher des plantes vulnéraires.

M. J.-B. Galley, ancien député, dans sa savante étude historique, qui décrit avec tant de poésie, de pittoresque et de précision la vie des habitants de notre région à la veille de la Révolution française, dit ceci :

« L'un des pèlerinages les plus ponctuellement suivis, était, est encore celui de la petite chapelle de Saint-Savin, sur l'un des contreforts du Pilat, au dessous des Trois-Dents.

« Depuis au moins le XIVe siècle, le lundi de Pentecôte, on va entendre là une messe qui préserve les étables des épisootiees.

« La prière catholique est doublée en cette circonstance d'une autre précaution : on rapporte de cette montagne une herbe de Saint-Savin ».

Ainsi donc nos ancêtres reconnaissaient aux plantes récoltées dans la contrée de St-Savin, des propriétés bienfaisantes au suprême degré. La réputation du pèlerinage ne s'est maintenue à travers les siécles que grâce aux effets de ces plantes.

*On trouve l'***Arquebuse de Saint-Savin** *dans toutes les bonnes maisons et principales épiceries. — L'Exiger*

Prix de vente : le litre, 4 fr. ; le 1/2 litre, 2 fr. 25

La distillerie de Saint-Savin vient de mettre en vente un coquet flacon de poche dit flasque, muni d'un bouchon compte-gouttes à fermeture automatique indispensable à tous, notamment aux cyclistes, touristes et voyageurs. Le demander partout. PRIX : 60 centimes.

Pour la vente en gros, s'adresser à **M. J. BANCEL,** Distillateur-Spécialiste, Chevalier du Mérite Agricole

MERLE, LAMBERT & LARGERON, Successeurs, 19, rue d'Annonay, 32, rue Voltaire, SAINT-ETIENNE

Près la place Chavanelle **29, Rue du Chambon, 29** Près la place Chavanelle

Ouverture d'un Magasin de Détail dans la Fabrique de la

CORDONNERIE FRANÇAISE

Il manquait à Saint-Etienne une **GRANDE MAISON DE CORDONNERIE** spécialement organisée pour les besoins de la Population travailleuse où l'ouvrier, l'employé aussi bien que l'artisan des campagnes puissent trouver tous les genres de chaussures à des conditions de qualité et de prix défiant toute concurrence.

Frappée de cette situation et voulant éviter les risques de pertes que la vente en gros fait toujours courir, la CORDONNERIE FRANÇAITE a décidé de créer dans sa fabrique même, c'est-à-dire sans frais généraux, un magasin pour la vente directe au consommateur des produits de sa fabrication.

Basée sur le système qui a fait l'immense succès des Grandes Cordonneries à Paris, Lyon et autres villes importantes la **Cordonnerie Française** aura pour principe absolu de vendre en détail au prix de fabrique et de supprimer tout intermédiaire entre le fabricant et le consommateur, afin d'arriver à faire un chiffre sans courir aucun risque.

Pour atteindre ce bnt, trois moyens principaux sont employés par la **Cordonnerie Française :**

1° La **réduction au minimum** de tous les frais généraux ;

3° La **suppression des risques de pertes** par la vente exclusivement au comptant ;

3° La **vente à prix fixe.** Toutes les marchandises sont marquées en chiffres connus.

A la **Cordonnerie Française** pas de frais inutiles, là il n'y a ni tentures, ni glaces, ni dorures ! On ne fait pas de crédit, donc jamais de pertes ! Voilà pourquoi on peut vendre **bon et bon marché.**

Chaussez-vous à la CORDONNERIE FRANÇAISE, vous économiserez 30 0/0

29, Rue du Chambon, 29

SUCCURSALES

Le Soleil, 48, grande rue du Soleil.
Chambon-Feugerolles, 24, rue Gambetta.
Firminy, 4, rue du Marché.
Grand'Croix, 46, rue de Lyon.
Rive-de-Gier, 43, rue de Lyon.
Montbrison, 47, rue Tupinerie.
Feurs, 2, rue d'Urfé, 2.
Saint-Galmier, 11, rue Nationale.
Chazelles-sur-Lyon, r. la Gare (angle rue Papillon)

Pour faciliter les acheteurs des environs, la Cordonnerie Française installe des succursalles aux adresses ci-dessus. Les prix vendus dans ces succursales seront les mêmes que ceux de la Fabrique.

Déménagements en tous genres

Transport et Camionage

Anthracites, Agglomérés

BIÈRE DE CONSERVE

Fabrique

DE LIMONADES GAZEUSES

COQUAND

6, rue de la Chance

Boîte aux lettres, RUE DE FOY, 19

FABRIQUE DE GRANDES LIQUEURS

Hygiéniques, végétales et bienfaisantes

JALLON & BONNARD

23, rue Marengo, et 12, rue St-Honoré. - St-ETIENNE

Buvez et Offrez à vos Amis, ses **PRODUITS RECOMMANDÉS**

La Menthe des Familles Liqueur superfine digestive et rafraîchissante

L'Elexir Végétal des Sept-Pins Grande Liqueur de dessert

ABSINTHE, CITRONNADE, CASSIS, QUINA, GENTIANE

et Liqueurs supérieures de toutes sortes

DEPOT GÉNÉRAL DES PRODUITS DU PATRONAGE